servir de cachettes. Brantôme raconte que l'amiral Bonnivet, surpris par François Ier dans la chambre à coucher d'une dame de la cour qui les recevait l'un et l'autre, n'eut que le temps de se blottir, vêtu du plus simple appareil, derrière ce *feuillage*, assez touffu pour le dissimuler. Par malheur, l'abri n'était impénétrable qu'aux regards; le roi, qui se doutait peut-être de quelque chose, sans en laisser rien paraître, s'approcha de la cheminée, et fit comme Gulliver lorsqu'il éteignit l'incendie du palais. Le pauvre amiral, qui n'osa bouger ni souffler mot, dut rester quelques heures dans une situation bien déplaisante.

— Archit. L'architecture emploie les *feuillages* dans les chapiteaux, les entablements, les moulures des piédestaux et dans une multitude de membres et de parties, où ils figurent, soit sculptés dans la masse, soit rapportés en bronze, en stuc, en plâtre, en bois, etc.

Les colonnes et les chapiteaux de l'Égypte nous montrent l'emploi des feuilles dans les ornements de l'architecture, non-seulement comme consacré par l'usage, mais encore comme fondé sur de l'imitation propre à cet art. Les feuilles n'y sont pas de simples accessoires sculptés sur une forme préexistante; elles constituent quelquefois la forme elle-même, et font, non l'ornement d'un chapiteau, mais le chapiteau lui-même. On en voit qui représentent une tête de palmier, les feuilles de cet arbre en constituant la masse et l'ornement. D'autres chapiteaux, de forme bombée, sont façonnés à l'instar d'une fleur, d'une tulipe non éclose, par exemple, et sur certains, dont le fond est une cloche, comme dans le chapiteau corinthien, on voit trois rangs de feuilles superposés.

Les *feuillages* et les plantes ont dû entrer dans la décoration de l'architecture chez tous les peuples, soit parce que plusieurs de ces productions naturelles étaient consacrées à la religion, soit parce que, dans les fêtes, l'usage était d'embellir de feuilles et de verdure les édifices, les autels, soit enfin parce que l'homme a besoin de se donner, dans tous ses ouvrages, un modèle qui en fixe le goût et en régularise l'emploi.

De l'application des formes que présentent les feuilles et les plantes aux formes de l'architecture est si naturelle, que l'instinct seul de l'imitation a dû y conduire l'artiste.

On ne veut pas nier toutefois que plus d'un hasard n'ait pu servir l'imitateur dans quelques combinaisons d'ornements tirées ou empruntées des feuilles. Comme Callimaque a pu être inspiré par les feuilles d'acanthe, que le hasard avait fait pousser autour du vase d'un tombeau, mille accidents ont pu suggérer aussi aux dessinateurs des motifs de *feuillages* variés dans les membres d'architecture. Il suffit de considérer des bâtiments ruinés et abandonnés à la destruction, pour y trouver un fonds de sujets d'ornementation dans l'entrelacement des plantes qui grimpent et poussent sur les différentes pièces d'architecture.

Mais cette origine avouée comme possible, il n'en faut pas moins reconnaître que l'emploi des *feuillages* et des plantes, tel que l'art les modifie, doit se mettre au nombre de ces conventions qui reposent en partie sur la nature et en partie sur l'imagination libre et indépendante.

Les feuilles qui entrent dans la composition des ornements sont ou naturelles ou imaginaires. Au nombre des feuilles naturelles sont celles du chêne, du laurier, de l'olivier, du palmier et une multitude d'autres que l'art modifie plus ou moins, comme celles de l'acanthe.

Les feuilles imaginaires sont celles que le caprice de la décoration imagine et façonne, selon les formes variées qui lui reçoivent, et celles aussi qui ont reçu de certaines conventions une manière d'être qui participe en même temps du vrai et du factice.

Les feuilles qu'on ajuste à la décoration du chapiteau corinthien sont de quatre sortes, savoir : les feuilles d'acanthe et de persil, qui sont découpées; celles de laurier, qui sont repandues par bouquets de trois feuilles, et celles d'olivier, qui sont rassemblées par bouquets de cinq.

L'imitation que l'art doit ambitionner dans les *feuillages*, dépend de l'objet auq el on les applique et de la distance d'où on les voit. Il est des parties voisines de l'œil, où les anciens ont visé à imiter chaque espèce de feuilles avec un tel soin, qu'on les reconnaît du premier coup; mais, dans les membres éloignés de la vue, ils ont eu recours aux conventions, et, pour obtenir certain effet d'ensemble, ils ont sacrifié des vérités de détail. Tels doivent être, par exemple, les *feuillages* qu'on emploie dans les enroulements des frises. Le motif seul de ces *feuillages* est emprunté à la nature. La composition de leurs détails, la flexion de leurs contours, l'exécution de leurs parties, sont subordonnées à une convention particulière, qui est celle de l'ornement dans ses rapports avec les nécessités de l'architecture. Or, la sculpture, dès qu'elle est au service de l'architecte, ne doit plus considérer chacun des objets de son imitation sous le seul rapport de l'objet imité avec son modèle, comme si cet objet devait lui être comparé. Elle est destinée à concourir à un effet général, et l'intérêt particulier de chaque effet doit céder à l'intérêt du tout. De là pro-

cèdent les modifications que subissent les *feuillages*, tant dans leur composition que dans leur travail.

En examinant attentivement l'ornementation végétale usitée dans les édifices du moyen âge, on reconnaît aisément que les artistes imitaient les feuilles qu'ils trouvaient dans nos campagnes, dans nos prairies et dans nos forêts. Ce n'est pas à dire toutefois que leur imitation fût toujours servile, et qu'ils ne se permissent jamais des changements, des modifications et un arrangement de fantaisie. L'imitation générale est évidente, l'intention est visible, mais l'exécution est variée, plus ou moins heureuse, exacte ou capricieuse. C'est à cela sans doute qu'il faut attribuer la difficulté que les antiquaires ont rencontrée dans la détermination des espèces qui constituent la flore murale du moyen âge. Si plusieurs espèces sont difficiles à reconnaître, il y en a beaucoup dont les caractères sont accusés de façon que l'erreur devient impossible. Il ne faudrait donc pas faire comme certains auteurs, qui, dans un moment de dépit, ont prétendu que l'on pouvait donner dix noms à la plupart des *feuillages* d'ornementation, sans que le botaniste le plus scrupuleux puisse y contredire.

Les monuments de la période romano-byzantine sont ornés de feuilles et de guirlandes. Lorsqu'ils appartiennent au style primordial, ils présentent des *feuillages* imités de l'antique et grossièrement exécutés; si les *feuillages* sont de l'invention des artistes de cette période architectonique, ils sont d'une forme et d'une exécution plus barbare encore. Cela tient à l'état de décadence où les arts étaient tombés; on dirait que le ciseau était alors rebelle entre les mains du sculpteur, et que la pierre résistait à ses efforts. Au XIIe siècle, la décoration végétale est déjà riche et variée. Les chapiteaux des colonnes sont formés de feuilles fantastiques assez élégamment agencées, de feuilles imitées naïvement de la nature, de fleurons entremêlés de bandelettes chargées de perles. Les voussures du portail principal des églises sont embellies de feuilles nombreuses, distribuées régulièrement et d'un style assez correct. On a observé à ce sujet que l'ornementation végétale et fantastique des monuments romano-byzantins du XIIe siècle est de beaucoup supérieure à la satuaire et à la sculpture en bas relief représentant des figures humaines. On serait même tenté d'attribuer ces deux systèmes de décoration à deux époques distinctes et éloignées. On peut faire cette remarque en présence de beaucoup d'édifices, où la sculpture semble avoir été exécutée par des artistes différents. C'est ainsi que les sureaux, les chèvrefeuilles, le safran, la tulipe sauvage, etc., commencent, dans le cours de février, à émettre de nouvelles feuilles, tandis que, pour le chêne, le même phénomène ne se produit guère avant le mois de mai. On a imaginé d'évaluer par des moyens de degrés de chaleur qu'exige la *feuillaison* de chaque végétal; mais les résultats auxquels on est arrivé jusqu'à ce jour laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la précision. Dans chaque espèce même, il existe de notables différences entre les variétés, souvent entre les individus. Ces différences sont plus compliquées encore par les circonstances extérieures, telles que la nature du sol, l'exposition, le degré d'humidité, etc.; souvent aussi elles proviennent de causes inhérentes au végétal lui-même. On a cherché à appliquer ce fait à l'agriculture; les variétés qui se feuillent plus tard, étant naturellement plus tardives, échappent plus facilement par cela même aux gelées printanières. C'est ainsi que le noyer de la Saint-Jean (*juglans laison* est tardive, convient particulièrement aux pays exposés à de gelées. Cette observation paraît pouvoir être étendue aux autres arbres fruitiers. Limé a cherché aussi à fixer, d'après la *feuillaison* des diverses essences, l'époque à laquelle on doit opérer les travaux agricoles. Ainsi la *feuillaison* du bouleau blanc indique la Saint-Sucre, le moment où l'on doit semer l'orge; mais, cette idée, très-ingénieuse en elle-même, présente des difficultés dans son application à la pratique. Une des lois les plus remarquables de la *feuillaison*, c'est qu'en général les bourgeons supérieurs de chaque branche se développent les premiers, et que leur développement se continue de haut en bas. V. FEUILLE.

FEUILLAISON s. f. (feu-llè-zon; *ll* mll. — de *Notre-Dame des-Feuillants*, abbaye du Languedoc). Religieux de l'étroite observance de saint Bernard : *L'ordre des* FEUILLANTS.

— Hist. Non donné aux membres d'un club de 1792, parce que leurs réunions avaient lieu dans l'ancien couvent des feuillants : *Les constitutionnels, qu'on appelait* FEUILLANTS, *étaient loin d'avoir une majorité certaine dans l'Assemblée.* (Salvandy.) ‖ On disait aussi FEUILLANTIN.

— **Encycl.** Hist. relig. Les *feuillants* étaient une congrégation particulière de l'ordre de Cîteaux, instituée en 1577 par Jean de La Barrière, abbé de l'abbaye de *Feuillants*, en Languedoc, diocèse de Rieux. En 1562, Charles de Crussol, fils du comte de Crussol, grand panetier de France, ayant embrassé la religion réformée, résigna l'abbaye des *Feuillants* à Jean de La Barrière, qui la tint pendant onze ans en bénéfice; en 1573, il embrassa la profession monastique et vint résider dans son abbaye dont il entreprit la réforme. Le caractère d'austérité extraordinaire qu'il y introduisit décida la plupart des religieux à la quitter; plusieurs même attentèrent à sa vie, et il fut déféré au chapitre général de Cîteaux comme un innovateur qui troublait l'ordre établi depuis longtemps. Jean de La Barrière ne se laissa pas décourager, et il eut bientôt un grand nombre d'adhérents. La rigidité de sa réforme était extrême. Les religieux de *Feuillants*, ou, comme on les appela bientôt, les *feuillants*, faisaient un usage continuel des haires, des cilices et des disciplines; ils marchaient pieds nus, sans sandales, avaient toujours la tête nue, dormaient tout vêtus sur des planches et mangeaient à genoux par terre; les plus fervents, par esprit de mortification, buvaient dans des crânes humains. Ils ne mangeaient ni œufs, ni poissons, ni beurre, et ne se servaient ni d'huile ni de sel. Leur nourriture ordinaire se composait de potages, d'herbes cuites seulement à l'eau, et de pain d'orge pétri avec le son; ce pain était si grossier que les animaux le refusaient; bientôt l'usage du vin fut interdit. L'abbé de *Feuillants* rétablit en outre le travail manuel d'abord en usage à Cîteaux, où il avait été abandonné depuis. Le costume était la robe blanche avec le capuce blanc.

Malgré l'opposition des religieux de Cîteaux, la réforme de *Feuillants* fut approuvée, en 1586, par le pape Sixte-Quint, et, l'année suivante, elle s'établit en Italie. Henri III se complut au récit des austérités auxquelles se soumettaient les *feuillants*; il voulut attirer ces religieux à Paris. Après avoir consulté d'abord aux désirs du roi, Jean de La Barrière céda et se mit en route à la tête de soixante-deux religieux, escortés par cinquante hommes d'armes que Henri III avait envoyés pour les protéger; ils firent ce long voyage nu-pieds, et sans rien retrancher de leurs longues prières, de leurs jeûnes et de leurs macérations. Le roi alla à leur rencontre en grande cérémonie, et, le 11 juillet 1588, il les installa dans un prieuré de l'ordre de Grammont, à Vincennes, d'où ils allaient le matin aux minimes. Deux mois plus tard, le couvent magnifique que Henri III leur avait fait construire, rue Saint-Honoré, étant terminé, les *Feuillants* firent une entrée solennelle dans la capitale.

Malgré les bienfaits de Henri III, les *feuillants* embrassèrent avec ardeur le parti de la Ligue. L'un d'eux, dom Bernard le Percin de Montgaillard, gentilhomme gascon, que La Barrière avait amené avec lui à Paris, et qui se faisait remarquer par son éloquence virulente et populacière, joua dans les assemblées de cette époque, un rôle qui lui a fait donner une place dans la *Satire Ménipée*; ce religieux, qui était boiteux et difforme, y figure sous le nom de *Petit-Feuillant*. La 14 mai 1590, lors de la fameuse procession ou revue, où figurèrent en armes treize cents prêtres, moines ou écoliers, « on distinguoit toujours hors du rang, dit la fameuse satire, le Petit-Feuillant boiteux, armé tout à cru, se faisant faire place avec une épée qu'il brandissoit à deux mains, une hache d'armes à sa ceinture, son écrivain pendu par derrière, et le faisoit beau voir sur un pied faisant le moulinet devant les dames. »

Le Petit-Feuillant n'était pas le seul à tel point par ses emportements, qu'à la rentrée de Henri IV, désespérant d'obtenir son pardon, il sortit de Paris avec la garnison espagnole et se retira auprès de l'archiduc Albert, qui lui donna l'abbaye d'Orval, dans la province de Luxembourg, où il acquit, par la suite, un grand renom de sainteté.

Jean de La Barrière n'ayant pas suivi ses religieux dans leurs extravagances, ceux-ci surprirent la bonne foi du saint-siége et obtinrent sa déposition. Toutefois, avant sa mort, qui arriva en 1600, le pape reconnut la fausseté des accusations portées contre lui, et il rentra complétement en faveur. En 1592, la congrégation des *feuillants* fut exemptée de la juridiction des supérieurs de Cîteaux, soumise immédiatement au saint-siége, et autorisée à établir de nouvelles constitutions, approuvées en 1595. La règle était toujours aussi rigoureuse. Le pape Clément VIII, élu en 1592, en quatorze religieux étaient morts en une semaine, par suite de leurs macérations extraordinaires, ordonna quelques adoucissements. Il fut permis aux *feuillants* de se couvrir la tête, de porter des sandales de bois, de manger des œufs, du poisson, de l'huile, du beurre, du sel, de boire du vin, de coucher sur des paillasses. Ce régime fut encore adouci dans un chapitre général tenu à Saint-Mesmin, près d'Orléans, en 1715.

En 1630, le pape Urbain VIII sépara la congrégation de France, sous le titre de *Notre-Dame-de-Feuillants*, de la congrégation d'Italie, à laquelle on donna le nom de *réformés de Saint-Bernard*. Chacune de ces deux congrégations fut gouvernée par un général de sa nation. En 1789, les *feuillants* de France comptaient vingt-quatre maisons. La plus célèbre était la maison conventuelle de Paris, placée sous le vocable de *Saint-Bernard de la Pénitence*, et bâtie sur l'emplacement actuel de la rue de Castiglione et de la partie de la rue de Rivoli qui longe le jardin des Tuileries. Henri IV posa, en 1601, la première pierre de l'église, achevée en 1608, et la dédicace fut célébrée par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Cette église fut un des premiers ouvrages du célèbre architecte François Mansart; Marie de Médicis lui fit présent de riches ornements. Le continuateur de Sainte-Foix raconte que la maréchal de Bassompierre avait fait graver sur la porte ce passage des livres sacrés : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?* Au dire de l'annaliste, le matin du jour où il fut assassiné, Henri IV alla entendre la messe aux *Feuillants*. En revenant, il rencontra le duc de Guise et lui dit : « Je viens de voir l'inscription de Bassompierre, et moi, j'ai répondu pour lui qu'il fallait aujourd'hui *Calicem salutaris accipiam.* » Henri IV faisait allusion, par ce calice, à la capacité prodigieuse de Bassompierre, le plus intrépide buveur de son temps. Le duc de Guise répartit en riant : « Sire, vous êtes un des plus agréables hommes du monde. » La porte sur laquelle se trouvait l'inscription fut remplacée, en 1624, par un portail dont Louis XIII fit les frais. On voyait dans l'église des *Feuillants* plusieurs tableaux de Simon Vouet, et une *Assomption de la Vierge*, due au pinceau d'un calviniste, Jacques Bunel, qui, après avoir fait entrer, avec un rare talent, les figures des douze apôtres, de grandeur naturelle, sur une toile de quatre pieds de large, ne voulut jamais peindre la tête de la Vierge; on fut obligé de la confier à un autre peintre. L'église des *Feuillants* renfermait un grand nombre de tombeaux remarquables disposés dans les chapelles latérales; parmi eux se trouvaient les cénotaphes des familles Lepelletier et de Vendôme; celui de Louis de Marillac, maréchal de France, l'une des victimes de la haine de Richelieu, décapité en place de Grève, le 10 mai 1631; les tombeaux de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, et d'Alphonse de Lorraine, son fils; les sépultures de la famille de Rostaing et de la famille de Béringhem.

Le grand portail du monastère, construit en 1673, était décoré d'un bas-relief qui représentait la mort de saint Bernard entouré de ses religieux. La bibliothèque était fort curieuse; elle renfermait une suite de portraits représentant tous les généraux de la congrégation. Les religieux avaient relégué, dans une sorte de galetas appelé l'*enfer*, les livres hérétiques tombés en leur possession.

Quand les nonces du saint-siége arrivaient à Paris, ils logeaient au couvent des *Feuillants*. La pharmacie de cette maison était décorée de bas-reliefs sculptés par Sarrazin le jeune et représentant les guérisons miraculeuses du Nouveau Testament. Un passage fut établi entre les Tuileries et les *Feuillants*, par les soins d'Anne d'Autriche, pour faciliter au roi le moyen de venir entendre l'office au monastère.

Les *feuillants* possédaient à Paris, rue d'Enfer, une seconde maison, qui servit d'abord de noviciat, puis de retraite pour les religieux âgés ou infirmes.

Au commencement de la Révolution, le décret qui supprima tous les ordres religieux établis en France atteignit l'ordre des *feuillants*. Le monastère de Paris cessa d'exister comme maison religieuse; l'Assemblée constituante, puis l'Assemblée législative et la Convention vinrent siéger dans ses bâtiments, jusqu'à la translation de cette dernière Assemblée aux Tuileries. Le couvent devint alors le lieu des séances du club des Jacobins. Cette institution, qui prit ensuite le nom de *club des feuillants*, et dont nous allons parler plus loin. L'église et le monastère furent démolis en 1804, et firent place à la rue de Rivoli. L'enclos du couvent occupait l'espace compris entre la rue Saint-Honoré et la terrasse septentrionale du jardin des Tuileries, qui a conservé le nom de terrasse des *Feuillants*. L'ordre des *feuillants* a donné à l'Église des cardinaux et plusieurs autres prélats; il a produit aussi des prédicateurs assez célèbres.

Feuillants (ORDRE DES CHEVALIERS) **et des dames philédiques**, Société de plaisir, bien différente des véritables feuillants. Elle fut instituée en Bretagne, dans le courant du siècle dernier, **et avait pris pour devise ce vers :**

Avez-vous *effeuillé* les roses? — Et les pampres.

Ce qui démontre assez le double culte de Vénus et de Bacchus.

— Hist. politiq. *Club des feuillants.* C'était un ancien club, fondé à l'époque de la Révolution, opposé au célèbre club des Jacobins, et qui prit son nom de l'ancien couvent des religieux *feuillants*, dans les bâtiments duquel il tint ses séances en dernier lieu. Il fut un de ceux qu'on vit s'ouvrir dès le début de la Révolution, et, sous le nom de *club breton*, il réunit d'abord exclusivement les députés de la Bretagne aux états généraux; il ne tarda pas à admettre les représentants d'autres provinces : Lanjuinais, Sieyès, Barnave et Lameth, tous à cette époque royalistes constitutionnels, figurèrent parmi ses membres. Installé d'abord à Versailles, le club breton suivit à Paris l'Assemblée dans son émigration, et devint alors la société des Amis de la constitution, qui s'installa dans l'ancien couvent des jacobins. Une scission devint bientôt inévitable. Les La Fayette, les Bailly, les Duport, les Lameth, les La Rochefoucauld-Liancourt, tous fondateurs de la société des Amis, demeurés royalistes constitutionnels, se séparèrent de ceux qui des lors furent appelés *jacobins*, et fondèrent un club au Palais Royal. Ce club, bientôt transféré dans les anciens bâtiments du couvent des *Feuillants*, non loin des Tuileries, prit définitivement le nom de *club des feuillants*. Malgré les efforts des fondateurs, il fut aisé de prévoir, dès le principe, que le club des *feuillants* serait impuissant à soutenir la lutte contre les jacobins, devenus un véritable pouvoir de l'État. Il comptait cependant parmi ses chefs le grand orateur de l'époque, « Mirabeau, dit Mme de Staël (*Considérations sur la Révolution française*), quoiqu'il eût d'autres vues

personnelles, venait à ce raisonnable club, qui pourtant fut désert en peu de temps, parce qu'aucun intérêt actif n'y appelait personne. On était là pour conserver, pour réprimer, pour arrêter; mais ce sont les fictions d'un gouvernement et non pas celles d'un club. Les monarchistes, c'est-à-dire les partisans d'un roi et d'une constitution, auraient dû naturellement se rattacher au club de 1789 (c'est le nom sous lequel les *feuillants* furent désignés à l'origine); mais Sieyès et Mirabeau, qui en étaient, n'auraient consenti pour rien au monde à se dépopulariser en se rapprochant de Malouet, de Clermont-Tonnerre, fort opposés à l'impulsion du moment, quoique d'accord avec l'esprit du siècle. Les modérés se trouvaient donc divisés en deux ou trois sections différentes, tandis que les attaquants étaient presque toujours réunis. » Un autre malheur fut que le club des *feuillants* devint peu à peu le refuge d'un certain nombre de réactionnaires qui regrettaient les institutions et les privilèges abattus, et achevèrent de le dépopulariser. M. de Clermont-Tonnerre ayant été élu président, la foule se porta à son hôtel et le mit au pillage (17 janvier 1791). Deux mois plus tard (28 mars), le club lui-même était assiégé par la populace et ses membres chassés à coups de pierres. La mort de Mirabeau fut pour les *feuillants* le désastre suprême, et, dès ce jour, le peu d'influence qu'ils étaient parvenus à conserver déclina de jour en jour. Le 23 février 1792, une sorte d'émeute s'éleva au sein de l'Assemblée constituante, à propos d'une motion tendant à défendre aux députés l'accès du club des *feuillants*; mais la protestation porta surtout contre les conséquences de la mention, qui tendait, par un détour, à interdire aux membres de l'Assemblée l'entrée de tous les clubs. Après la journée du 10 août, le club des *feuillants* disparut. Il avait été, dit un historien de l'époque, « très-nuisible à la cause du roi, par cela même qu'il l'avait faiblement défendue. » Comme on l'a vu plus haut, la rue de Rivoli a fait disparaître l'emplacement du club, et une terrasse du jardin des Tuileries, dite *Terrasse des feuillants*, en conserve seule aujourd'hui le souvenir.

FEUILLANTINE s. f. (feu-llan-ti-ne; *ll* mll. — fém. de *feuillant*). Religieuse bernardine de l'étroite observance.

— Art culin. Nom d'une sorte de pâtisserie feuilletée, que l'on garnit de blancs de chapon, de macarons, etc.

— **Encycl.** La congrégation des *feuillantines* fut instituée par deux de La Barrière, auteur de la réforme des feuillants. Le premier couvent de *feuillantines* fut établi à Montesquiou, dans le diocèse de Rieux (Languedoc). Les religieuses étaient placées sous la direction immédiate des feuillants, dont elles imitaient les austérités. Leur première supérieure fut Marguerite de Polastron de La Hillière, veuve d'Anne de Dieupantale, qui fit profession en même temps que sa fille, Jacqueline de Dieupantale. En 1599, malgré la rigidité de la règle, le nombre des *feuillantines* s'était tellement accru que le couvent de Montesquiou devint trop petit, et qu'on dut transférer les religieuses à Toulouse. Cette même année, Antoinette d'Orléans, fille de Marie de Bourbon et d'Léonore, cardinale et plusieurs autres princesses, duchesse de Longueville, veuve de Charles de Gondi, y prit l'habit. Un grand nombre de personnes de distinction suivirent l'exemple de cette princesse, de sorte que le couvent des *feuillantines* devint, encore une fois, trop étroit; cependant les feuillants s'opposèrent à la création de nouveaux monastères de cette congrégation, et résistèrent pendant longtemps à toutes les instances qui leur furent faites à ce sujet par les personnages les plus éminents. Enfin, Anne Gobelin, de la famille des célèbres teinturiers de ce nom, veuve d'Estournel de Plainville, capitaine des gardes du corps, inspira à Anne d'Autriche le désir de fonder à Paris une maison de *feuillantines*. Cette princesse pria les supérieurs des feuillants d'envoyer à Paris des religieuses de leur congrégation; une semblable demande était un ordre auquel il fallait obéir. Le 28 novembre 1622, six *feuillantines* arrivèrent de Toulouse et se logèrent d'abord dans la maison des carmélites du faubourg Saint-Jacques. L'année suivante, elles furent conduites en procession, par les feuillants, dans la maison de la rue Saint-Jacques que la reine leur avait achetée. La première supérieure du couvent des *feuillantines* de Paris fut Marguerite de Clausse de Marchaumont, veuve pour la seconde fois à l'âge de vingt-deux ans, jeune femme d'une beauté accomplie, qui avait refusé la main du maréchal de Marillac pour embrasser la vie religieuse. La chapelle de la maison des *feuillantines* du faubourg Saint-Jacques fut remplacée, en 1719, par une église peu remarquable, construite au moyen d'une loterie autorisée par arrêt du conseil, en date du 29 mars 1713. La rue des Feuillantines a été ouverte sur l'emplacement de ce couvent.

FEUILLANTISME s. m. (feu-llan-ti-sme; *ll* mll. — rad. *feuillant*). Hist. Parti ou système politique des membres du club des feuillants.

FEUILLARD s. m. (feu-llard; *ll* mll. — rad. *feuille*). Econ. rur. Branches d'arbres, encore garnies de leurs feuilles, que l'on fait sécher pour servir de nourriture aux bestiaux pendant l'hiver.

— Mar. Bordages très-minces, qui servent à fermer un navire bas sur l'eau.

— Techn. Branches d'arbres, et principalement de saule et de châtaignier, qui, fendues en deux, servent aux tonneliers pour faire des cercles. ‖ *Feuillard de fer*, Bande de fer servant au même usage que les feuillards proprement dits.

— Adjectiv. *Fer feuillard*, Fer que l'on vend en lames larges et plates, et qui sert à la confection des lames de scies et autres ouvrages semblables.

FEUILLE s. f. (feu-lle; *ll* mll. — lat. *folium*; de la racine sanscrite *phull*, fleurir. De *phull* vient *phulla*, fleuri, *phulli*, *phullati*, floraison. Dans les langues alliées de la famille indo-européenne, on rencontre toute une série de termes qui se lient évidemment à cette racine, mais avec des divergences qui semblent provenir de certaines variations du radical primitif, ou de ce que le *ph* aspiré sanscrit n'a pas ailleurs de représentant exact. Ainsi, à *phulla* répondent sans doute le grec *phullon* et le latin *folium*, qui, régulièrement, indiqueraient une racine *bhull*). Bot. Partie terminale des végétaux, ordinairement mince et plate, et, le plus souvent, de couleur verte : FEUILLE *de chêne*. FEUILLE *de noyer*. FEUILLE *de salade. Avec le temps et la patience, la* FEUILLE *du mûrier devient satin.* (Prov. persan.) *On ne voit jamais deux* FEUILLES *qui se ressemblent parfaitement.* (De Ségur.)

L'aquilon siffle et la *feuille* des bois
A flots bruyants dans les airs tourbillonne.
MILLEVOYE.

Le jour succède au jour, et l'année à l'année,
Comme la *feuille* verte à la *feuille* fanée.
A. BARBIER.

Je vois mes rapides années
S'accumuler derrière moi,
Comme le chêne autour de soi
Voit tomber les *feuilles* fanées.
LAMARTINE.

‖ *Feuille carpellaire*, Nom donné aux feuilles modifiées qui composent l'ovaire. Syn. de CARPELLE. ‖ *Feuille du ciel*, Trémelle. ‖ *Feuille composée*, Celle qui comprend plusieurs folioles réunies à un pétiole commun : *Les* FEUILLES *du marronnier sont composées.* (Acad.) ‖ *Feuilles florales*, Bractées ayant acquis un développement exceptionnel, qui leur donne l'apparence des feuilles proprement dites. ‖ *Feuille grasse*, Orpin. ‖ *Feuille indienne*, Feuille sèche du cannelier sauvage. ‖ *Feuille orientale*, Nom que l'on donne quelquefois au séné. ‖ *Feuilles primordiales*, Premières feuilles qui existent déjà dans la gemmule de l'embryon, et dont la forme diffère souvent de celle des feuilles qui doivent succéder à celles-ci. ‖ *Feuilles séminales*, Syn. de COTYLÉDONS. ‖ *Feuille simple*, Celle qui n'est formée que d'une foliole : *Les* FEUILLES *du chêne sont* SIMPLES. (Acad.) ‖ *Feuilles supplémentaires*, Syn. de STIPULES.

— Par ext. Pétale, chacune des divisions de la corolle d'une fleur : *Une* FEUILLE *de rose.*

Je vais où va toute chose,
Où va la *feuille* de rose
Et la feuille de laurier.
ARNAULT.

— Par anal. Objet large, plat et mince : *Une* FEUILLE *de papier. Une* FEUILLE *de bois d'acajou. Une* FEUILLE *de tôle. Une* FEUILLE *d'or. Une* FEUILLE *d'argent. Une* FEUILLE *d'étain. Des* FEUILLES *de parquet.*

— Par ext. Journal, gazette périodique : *Lire assidûment les* FEUILLES *politiques. Quand on écrit habituellement dans une* FEUILLE *périodique, on se trouve souvent conduit à des matières sur lesquelles on n'est pas assez préparé.* (Boissonade.) Papier sur lequel sont consignées des notes, des observations : *La* FEUILLE *d'audience doit énoncer les noms et qualités des juges qui siégent à chaque audience.*

— *Feuille-morte.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *Feuille volante* ou simplement *Feuille*, Feuille qui est détachée, qui ne tient pas à un livre ou à un cahier : *Écrire sa déposne sur une* FEUILLE VOLANTE. *Un ouvrage satirique ou qui contient des faits, qui est donné en feuilles, sous le manteau, aux conditions d'être vendu de même, passe pour merveilleux; l'impression est l'éveuil.* (La Bruy.) ‖ Ecrit imprimé sur une feuille détachée : *Les* FEUILLES VOLANTES *sont la perte de la littérature.* (Voit.) *Le Français léger ne fait cas que des lourds volumes; le gros Anglais veut mettre tout en* FEUILLES VOLANTES. (P.-L. Courier.)

— *Feuille de chou*, Mauvais tabac : *Fumer de la* FEUILLE DE CHOU. ‖ Journal sans valeur, sans importance : *S'abonner à une* FEUILLE DE CHOU.

— *Feuille de présence*, Liste comprenant les noms des membres d'une société ou des employés d'une administration, et que chacun doit signer à jour et à heure fixe pour constater sa présence.

— *Feuille de vigne*, Feuille dont on couvre certaines nudités, par respect pour la pudeur : *Pourquoi, dans nos expositions, exposé-t-on des baccchantes qui, de la vigne, n'aiment que le raisin et méprisent la* FEUILLE? (A. Karr.)

— *Chute des feuilles*, Phénomène qui a généralement lieu en automne, et qui consiste en ce que les arbres se dépouillent de leurs feuilles; époque où ce phénomène a lieu.

— *Trembler comme la feuille*, A voir grand'peur; frissonner : *Je le pris par la main; il* TREMBLAIT COMME LA FEUILLE. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Voir la feuille à l'envers*, Être couché sur le dos, sous les arbres, dans une intention tout autre que celle de regarder le revers des feuilles : *Faire voir à une femme* LA FEUILLE À L'ENVERS.

Sitôt, par un doux badinage,
Il la jeta sur le gazon.
Ne fais pas, dit-il, la sauvage;
Jouis de la belle saison.
. . . . . .
Ne faut-il pas, dans le bel âge,
Voir un peu la feuille à l'envers?
(*Couplet d'une vieille chanson citée par Rétif de La Bretonne dans les* Contemporains.)

Vive le bois de Boulogne!
Vivent tous ses trois vents,
Où l'on va rougir sa trogne
Et *voir la feuille à l'envers!*
C'est dans ce lieu délectable,
C'est dans ce charmant Séjour,
Que les plaisirs de la table
Font venir ceux de l'amour.

***

— Hist. *Feuille des bénéfices*, Sous l'ancienne monarchie, Liste des bénéfices ecclésiastiques, abbayes, évêchés, etc. : *Le roi avait à sa disposition la* FEUILLE DES BÉNÉFICES *et en nommait les titulaires; le grand aumônier de France en avait l'administration.*

— Blas. *Feuille de scie*, Meuble d'armoiries qui représente une bande ou une fasce qui n'est dentelée que d'un côté : *La Feyetée : D'or, à une* FEUILLE DE SCIE *de gueules en bande, les dents vers le chef.*

— Administr. milit. *Feuille de route*, Papier indiquant les différentes étapes d'un voyage en vigue en d'un militaire faisant route isolément : *Une* FEUILLE DE ROUTE *signée de l'inspecteur aux revues. Faire viser sa* FEUILLE DE ROUTE.

— Mar. *Feuille de panneau*, Chacun des deux battants du panneau qui ferme l'écoutille. ‖ *Feuille bretonne*, Bordage intérieur dans un grand bâtiment.

— Pêche. Nom que l'on donne à de petits filets d'étang grands comme des feuilles de saule.

— Archit. *Feuilles d'acanthe*, Ornement en forme de feuilles d'acanthe, usité dans le chapiteau corinthien et le composite. ‖ *Feuilles d'angles*, Celles qui sont sculptées aux coins des cadres et des plafonds. ‖ *Feuilles d'eau*, Celles qui sont simples et ondées, et qui sont surtout usitées dans les ouvrages de serrurerie, comme les balcons, les rampes d'escaliers, les grilles, etc. ‖ *Feuilles de laurier*, Ornement du chapiteau corinthien partagé par bouquets de trois feuilles, et imitant les feuilles de laurier. ‖ *Feuille d'olivier*, Ornement du chapiteau corinthien partagé par bouquets de cinq feuilles, et imitant les feuilles de l'olivier. ‖ *Feuilles de persil*, Ornement du chapiteau corinthien, découpé plus menu que les feuilles d'acanthe.

— Techn. Bande d'étoffe, de parchemin ou de papier, qui est fixée sur les brins de l'éventail : *Les* FEUILLES *des éventails riches sont peintes à la gouache sur vélin. Dans les éventails d'hiver*, la FEUILLE *est supprimée et remplacée par la réunion des prolongements des brins, lesquels ont les mêmes dimensions que les panaches, et sont liés entre eux et avec ces derniers par un ou plusieurs rubans.* ‖ Carreau de verre, que l'on place dans un cadre ou un châssis. ‖ Extrémité d'une cuiller ou d'une fourchette où l'on grave les armes ou le nom du propriétaire. ‖ Petite lame de métal qu'on place sous une pierre précieuse pour la faire ressortir. ‖ *Feuille de saule*, Petite lime mi-plate et coupant sur ses deux longs côtés, qui sert à fendre la tête des vis et à travailler les parties creuses peu ouvertes. ‖ *Feuille de sauge*, Nom de l'une des pièces d'une serrure. ‖ *Feuille d'étain*, Couche métallique que l'on applique derrière une glace pour l'étamer. ‖ *Feuilles de foie*, Nom que les bouchers donnent aux lobes du foie des animaux. ‖ *Feuilles à dos*, Feuilles représentées demi-pliées dans un ouvrage de broderie.

— Comm. Extrait ou duplicata des registres de voiture. ‖ *Décharger la feuille*, Mentionner à chaque article la remise au destinataire.

— Typogr. Papier d'une dimension déterminée, sur lequel on imprime toutes les pages qui se tirent à la fois : *La* FEUILLE *in-8° contient* 16 *pages, la* FEUILLE *in-12*, 24 *pages, etc. Cet ouvrage contient plus de cent* FEUILLES *d'impression.* ‖ *Feuille de mise en train*, Une des premières feuilles tirées, sur laquelle on vérifie la marge, la pointure, etc. ‖ *Feuille en train*, Feuille tirée après la première vérification. ‖ *Feuille en blanc*, Celle qui sort de la presse imprimée d'un seul côté. ‖ *Feuille en retiration*, Feuille imprimée des deux côtés. ‖ *Bonne feuille*, Feuille tirée définitivement, et non pour servir d'épreuve.

— Chir. *Feuille de myrte*, Instrument dont on se sert pour nettoyer le bord des plaies et des ulcères.